



Non respect des salaires minimaux conventionnels

Par **heaven311**, le **21/02/2012** à **18:02**

Bonjour,

Je fais suite à mes précédents mails dans lequel j'exposais que mon employeur ne m'avait pas donné le salaire correspondant à la position/coefficient et statut stipulé dans mon contrat de travail

J'ai envoyé un recommandé à mon ancien employeur en lui demandant de régulariser ma situation sous 15 jours, sinon référé

Je n'ai eu aucune réponse de lui

Je me pose deux questions:

1°) Pourquoi selon vous n'a-t-il pas répondu? il pense être dans son bon droit?

2°) si je dois saisir les CPH

- Auquel dois-je m'adresser? j'habite Paris 3, mon ancien travail était à Paris 2 et je travaille actuellement à Boulogne

- Ma demande est-elle recevable au REFERE prud'homme?

- Puis-je me faire assister/représenter par quelqu'un? (je n'ai pas les moyens d'avoir un avocat cher)

je vous remercie pour toutes ces réponses

crdl